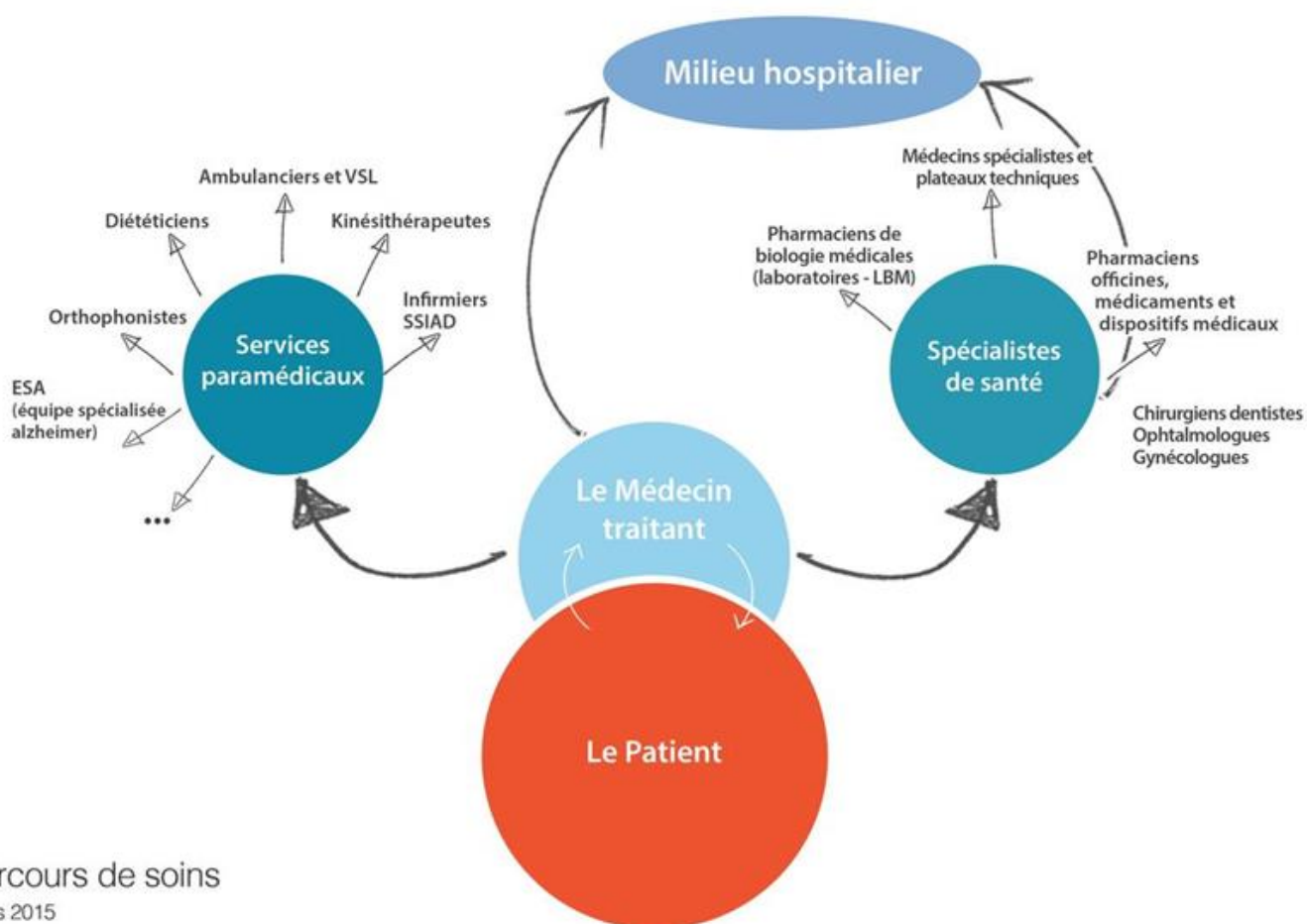


# Les soins à domicile



## Parcours de soins

Mars 2015

Dans le cadre du maintien à domicile de nombreux soins peuvent y être dispensés par un personnel compétent et mobile, ils varient selon l'état de santé et le type de pathologies de la personne.

Ces soins sont dispensés par des professionnels appartenant à des ordres professionnels différents et reconnus par l'Agence régionale de santé (ARS) et suivant les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS).



Les médecins traitants

**Le médecin traitant a un rôle fondamental pour la personne âgée, pour laquelle il met en place une véritable stratégie de maintien à domicile et son parcours de soins. Au-delà des soins médicaux classiques, il prescrit l'intervention des différents professionnels de santé nécessaires à la santé et au bien-être de la personne âgée.**



Les services paramédicaux et les services auxiliaires sanitaires

**Les services paramédicaux regroupent diverses disciplines accompagnant la personne âgée dans son parcours de soins.**



Les spécialistes de santé

**Après une visite chez leur médecin traitant, le patient pourra obtenir une ordonnance pour l'établissement d'un diagnostic effectué par un médecin spécialiste, pour effectuer un examen complémentaire (scanner, ECG, IRM, échographie...), une analyse de biologie médicale ou encore pour se procurer les médicaments correspondants à sa pathologie.**



Les réseaux gérontologiques